



**PRÉFÈTE
DU GARD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

**Service Aménagement Territorial
Sud et Urbanisme**
Affaire suivie par : Véronique GALHAC
Tél. : 04 66 62 62 82
veronique.galhac@gard.gouv.fr

Nîmes, le mercredi 26 avril 2023

NOTE

à l'attention du SER

Objet : saisine SER sur autorisation environnementale du captage du mas de clerc situé sur la commune de Redessan

P.J. :

Le SATSU a été saisi en date du 13 avril 2023 par le SER pour un avis sur le dossier de demande d'autorisation environnementale portant sur le captage du puits du mas de clerc situé sur la commune de Redessan déposé par Nîmes Métropole.

Le PLU de la commune de Redessan a été approuvé le 30 janvier 2020. Le secteur du puits du mas de clerc est situé en zone agricole du PLU. Un périmètre de protection autour du captage est reporté sur le règlement graphique du PLU et des dispositions particulières sont inscrites dans le titre II du règlement écrit.

Les éléments du projet présents dans la pièce 6 du dossier sont compatibles avec le PLU de Redessan.

La responsable de l'unité
Aménagement région nimoise


Véronique GALHAC